



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060345

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/02/2026 16H27 C:025249 I:42297
V/REF : 44/OSTW/1385017/1447747/6008
V/Email reçu le Mercredi 04/02/2026 à 16H27

REGIE FRANCOIS GOFFIN

**87 RUE DE SEZE
69006 LYON**

IMMEUBLE : RUE DOMREMY
2/4/6 RUE DOMREMY
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2 RUE DOMREMY - AU NIVEAU DU HALL VERS LES BOITE AU LETTRE -
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE, ENTRE 17H/20H, POUR DES REFOULEMENTS D'EXCRÉMENTS
A LA HAUTEUR DES BOITES AUX LETTRES

Donneur d'ordre : Mme V. BRUN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 04/02 A 19H30 :
ARRIVEE SUR PLACE, UN OCCUPANT INFORME NOTRE TECHICIEN QUE LE PROBLEME
DURE DEPUIS 2 MOIS ET QUE DEUX SOCIETES SONT DEJA INTERVENUES POUR LE
CURAGE DE LA COLONNE

MISE EN PLACE D'UN TEST COLORANT A PARTIR DU 1ER ETAGE
L'EAU S'EVACUE BIEN JUSQU'AU TABOURET EXTERIEUR

NOUS CONSTATONS LA PRESENCE D'UN CABLE BLOQUE DANS LE TABOURET ET LAISSE
SUR PLACE PAR UNE DES DEUX SOCIETE

IL NE S'AGIT DONC PAS D'UN PROBLEME DE COLONNE BOUCHEE MAIS PLUTOT D'UNE
FUITE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 05/02/26 à 09H06 Mme V. BRUN

PREVOIR L'INTERVENTION D'UN PLOMBIER POUR EFFECTUER UNE RECHERCHE DE
FUITE AFIN DE SAVOIR POURQUOI L'EAU S'ECOULE DANS LE HALL D'ENTREE AU
NIVEAU DE LA JONCTION DES DEUX COLONNES

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060345

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41		29,41
2,25	H.Ouvrier Qualifié Curage le 04/02	2	68,75		154,68
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Dose(s) de FLUORESCINE	2	13,91		13,91
TOTAL H.T.					198,00
T.V.A. a 10,00%					19,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>217,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

DEMANDE D'INTERVENTION

*Afin de permettre une analyse de votre facture, nous vous remercions
de détailler celle-ci poste par poste et en indiquant les prix unitaires.
A défaut, nous ne pourrions accepter celle-ci.*

SERVIMO

101 Avenue Paul Marcelin

69120 VAULX EN VELIN

(Tel. : 04 78 79 36 36)

Lyon, le mercredi 04 février 2026

REFERENCE A RAPPELER OBLIGATOIREMENT SUR VOTRE FACTURE

Référence : 44/OSTW/1385017/1447747/6008

Date échéance : 19/02/2026

Origine de la demande : BRUN Virginie

Objet : REFOULEMENT D'EXCREMENTS DANS LE HALL 2

Syndicat de copropriété	Contact sur place	Adresse facturation
2/4/6 RUE DOMREMY 2.4.6 RUE DOMREMY 69003 LYON	COURTOIS-PUGNET MICHELINE (conseil syndical)	SDC 2/4/6 RUE DOMREMY chez ROSIER-MODICA 50-54 Cours Lafayette 69003 Lyon

Madame, Monsieur,

D'ordre et pour compte du syndicat de copropriété cité en référence, nous vous demandons de procéder à l'intervention suivante :

Bonjour, merci d'intervenir en urgence Hall 2. refolements d'excréments à la hauteur des BL. URGENT. Merci beaucoup de votre intervention entre 17h00 et 20h00 ce jour. Sincères salutations.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Assistant(e) : BRUN Virginie
Tel. : 04.72.44.73.72
E-mail : Virginie.Brun@rosier-modica.fr

Gestionnaire : IOMMI Emile
Tel. : 04.72.69.01.03
E-mail : emile.iommi@rosier-modica.fr

Risque amiante et plomb : Cet immeuble est susceptible de contenir du plomb ou de l'amiante, merci de vous rapprocher de nos services afin d'obtenir une copie des diagnostics. De plus, si vous êtes amenés à intervenir sur, ou à proximité, d'un élément susceptible de contenir de l'amiante, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter afin que nous puissions faire réaliser, au préalable, un repérage amiante avant travaux en application de l'arrêté du 16 juillet 2019.

**Merci de déposer la facture au format PDF sur notre plateforme via le lien reçu par mail
OU d'adresser votre facture à fournisseurs@rosier-modica.fr**

ATTESTATION TVA SIMPLIFIEE

IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : ROSIER-MODICA

Adresse : 50-54 Cours Lafayette Commune : Lyon Code postal : 69003

NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux.

Immeuble concerné : 2/4/6 RUE DOMREMY 2.4.6 RUE DOMREMY 69003 LYON

NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

- n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

- Les planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
- Les huisseries extérieures
- Les cloisons intérieures
- Les installations sanitaires et de plomberie
- Les installations électriques
- Le système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

- n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

- ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Lyon, le 04/02/2026

Signature du client ou son représentant :

ORALIA Rosier Modica
S.A.S. au capital de 3 000 000 Euros
9, rue Juliette Récamier
69006 LYON
Tél. 04 72 44 00 16 - Fax 04 72 44 99 21
SIREN 312 516 743 - APE 703 C

Jommi